

le ministre des Finances est-il toujours emprisonné, pour ainsi dire, entre deux solutions, soit d'augmenter les taxes, ce qui entraîne un ralentissement de l'économie et une augmentation des prix, soit les déficits budgétaires ou des dettes?

Monsieur l'Orateur, je suggère à l'honorable ministre des Finances d'essayer d'avoir des horizons plus larges, car à l'époque où nous vivons, nous faisons face à des problèmes nouveaux, étant donné que nous vivons dans des temps nouveaux, et il faut trouver des solutions nouvelles.

Finis, à mon avis, les taxes et les déficits, l'un ou l'autre on n'en sort pas. Si on reste dans ce chemin étroit où l'on n'a que le choix entre ces deux solutions, il est normal que cela fasse mal, et le parti libéral se contente de rester entre les deux. Le ministre des Finances n'en sort pas. Qu'il trouve une autre solution, car inévitablement, comme il le mentionnait tantôt, notre économie accusera un autre déficit, et ce parce que le pays progresse. Le pays s'accroît, son avoir prend de l'expansion, et le ministre des Finances nous présentera nécessairement encore, un budget déficitaire.

Mais pourquoi un progrès qui se traduit par une dette à l'égard de l'intérêt privé, une dette qui retombera sur les épaules des générations futures? Pourquoi ce progrès ne serait-il pas plutôt financé par cet organisme financier du peuple, cet organisme qui appartient au peuple et qui n'entraînerait pas, pour les générations futures, un paiement d'intérêts comme celui que notre génération doit acquitter?

Monsieur l'Orateur, si le ministre des Finances faisait financer son déficit par la Banque du Canada, laquelle est un organisme qui appartient au peuple canadien, et non par les banques à charte, qui sont des organismes appartenant à quelques individus seulement, qui régissent le progrès et l'accroissement du pays, il pourrait se permettre d'augmenter les déficits. Au fait, le jour où le ministre des Finances acceptera de considérer cette troisième solution, il ne se présentera plus devant nous en disant: C'est bien malheureux, il faut augmenter les taxes, sans quoi le déficit sera trop élevé.

Ce que le ministre fait, à l'heure actuelle, en échelonnant l'application de cette taxe, parce qu'elle fait mal, c'est de retarder le mal, bref retarder les échéances. Il est vrai que c'est un délai, mais un délai susceptible de faire varier continuellement la valeur de notre argent.

On a souvent entendu parler d'inflation dans le passé. Eh bien, cette taxe de vente de 11 p 100 constitue, de fait, une inflation, même si elle est augmentée ou échelonnée, au

fur et à mesure. Je pense bien que le ministre a été en mesure de constater que l'imposition de cette taxe a entraîné une augmentation des prix. Au fait, je recevais un télégramme des dirigeants de l'Association des constructeurs d'habitations du district de Montréal, dans lequel on disait que cette taxe allait entraîner une augmentation de \$850, et non de \$400, dans le coût de construction d'une maison.

Monsieur l'Orateur, il ne faut pas oublier que quand les prix augmentent, l'argent perd de sa valeur, qui constitue ni plus ni moins que de l'inflation. Et je me souviens fort bien qu'au cours de la dernière campagne électorale, quand on parlait des créditeurs, on disait que leur politique allait entraîner l'inflation. Eh bien, je prends le peuple canadien à témoin que ce n'est pas nous, à l'heure actuelle, qui créons l'inflation au pays, mais plutôt le ministre des Finances et son gouvernement, et ce par l'imposition de la taxe de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction.

Je me demande si le ministre a pensé à ce qui va se produire d'ici quelques mois, alors que la taxe va augmenter? Il se peut que pour un certain temps, quelques Canadiens soient capables d'accumuler des matériaux de construction, mais seulement ceux qui bénéficieront d'une marge de crédit leur permettant d'accumuler dans leurs entrepôts et leurs manufactures des quantités de matériaux qui serviront à la construction.

Par ailleurs, les petits entrepreneurs, les petits constructeurs de maisons, qui n'ont pas la marge de crédit nécessaire pour accumuler un stock, devront payer le gros prix, quand viendront les échéances, parce qu'ils n'avaient pas les moyens d'accumuler des matériaux de construction, faute de marge de crédit, alors que les gros, les puissants en auront accumulé, et à ce moment-là, ils pourront se permettre de faire une concurrence que je qualifie dès maintenant d'illégal, parce qu'ils auront profité du privilège que le gouvernement leur accorde actuellement. Et c'est bien un privilège que l'on accorde à ces quelques puissants de la finance en leur disant: Vous qui pouvez accumuler des matériaux, accumulez-les, parce qu'à l'heure actuelle, la taxe de vente n'est que de 4 p. 100 sur les matériaux de construction, alors que dans six mois ou un an, elle sera de 8 ou de 11 p. 100.

Par contre, ceux qui n'ont pas la marge de crédit nécessaire ou les reins assez solides, financièrement, n'accumuleront pas, et d'ici un an et demi, ils seront dans une position nettement désavantageuse, même au point de voir disparaître la profession du petit constructeur de maisons.

Monsieur l'Orateur, je reconnais qu'il y a du bon dans la mesure, puisqu'elle tend à retarder la mise en application de la taxe de